

Resp. client:
N° commande:
N° client: 84174
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: p-f-l@hotmail.com

ProKo.: LS01
N° rapport : 5203540
N° rapp. prov.:
Date: 17/06/2019



Organisme de contrôle a.s.b.l.

Client / Mandant :
PFL
BLD SYLVAIN DUPUIS 213 BOITE 16
1070 ANDERLECHT

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL
(exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERALITES

Appareil/Install. ID: Type d'installation: existante Type de locaux: maison
Lieu de contrôle: LAMARCA KASTEELSTRAAT 106 STROMBEEK-BEVER 1853
Type de contrôle: visite de contrôle Selon RGIE Art. 86/271/271bis
Date du contrôle: 17/06/2019 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 30/06/2044 Contrôleur: AKOPIAN KARO
Propriété de: -
Installateur: -
T.V.A.: - Carte-ID: - Délivré à: - Date: -

DESCRIPTION

EAN n°: - N° compteur: -32331797 Index I: - Index II: -
Raccordement: réseau souterrain Fourreau: pas placé Plaque d'isolat.: absente
Tension de serv.: 1 x 220V Protection max.: 40A Protection princ.: aut. 2p 40A Interr.: aut. GRD
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: XVB nombre conduct.: 2 section: 10 mm²
Câble de raccordement au réseau: type câble: - nombre conduct.: - section: - mm²
Electrode de terre: type: barres section: 16 mm² Résistance de dispersion: 23 Ohm
Interrupteur Diff.: Général: 2p 40A/300mA est plombé: en ordre Diff. Supplém.: 2p 40A/300mA
Fonct. bouton d'essai: en ordre boucle de défaut: en ordre Résist. d'isolem. général: 1,1 MOhm
Installation exécutée conformément aux schémas: en ordre Etat du matériel électrique: en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre
Description – appareils : voir les schémas en annexe schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation
Ne sont pas encore placés: cuisine salle de bains chauffage central compteur de gaz compteur d'eau luminaires
Ne sont pas encore raccordés: liaison équipotentielle principale supplémentaire
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 16

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

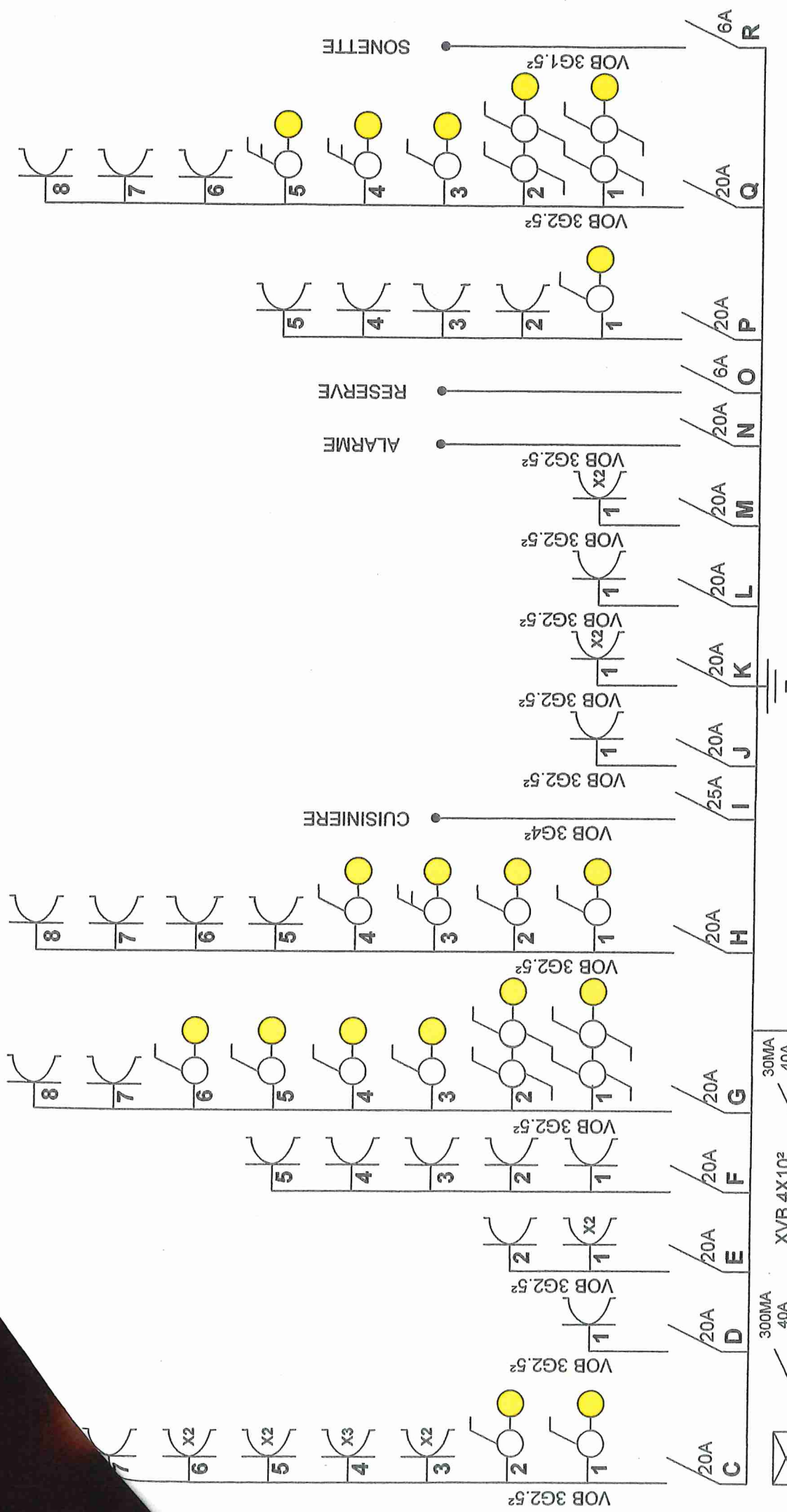
N Lors d'un contrôle "vente d'une habitation" selon RGIE art 276bis, le vendeur et l'acheteur doivent respecter des obligations. En lisez plus par ce lien :
https://www.ocb.be/documenten/2018/note_information_vente_habitation.pdf

CONCLUSION

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation peut être mise/rester en service.
L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, comme prévu par l'art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en service d'une modification importante ou d'une extension notable, exécutées avant cette date.

Pour le Directeur Technique,

Le contrôleur



P.F.L. SPRL
ELECTRICITE GENERAL
 -INSTALLATION ELECTRIQUE
 -DEPANNAGE RAPIDE
 -ENTRETIEN BATIMENT
 -PARLOPHONIE-VIDEOPHONIE
gsm : 0479/61-66-00

LAMARCA
KASTELSTRAAT 106
1853 STROMBEEK - BEVER
MAI 2019